



Pour durer il faut s'entraider

Caisse de grève CGT-CMN dans le cadre du conflit sur la réforme des retraites



Dans le cadre du conflit portant sur la réforme des retraites et au regard de l'installation dans la durée du conflit, la CGT-CMN prend l'initiative de mettre en place une caisse de grève destinée à tous les agents grévistes du CMN !

Aujourd'hui, face à l'obstination du gouvernement, alors que le mouvement social s'installe dans la durée et que le principe d'une grève reconductible est fortement posé notamment dans les secteurs stratégiques des transports, de l'énergie et dans de nombreux autres secteurs, des caisses de grève sont en train de se mettre en place pour soutenir les salarié.e.s en grève et gagner le rapport de force avec le gouvernement. **En effet, il apparaît de plus en plus clair que la grève reconductible sera le seul moyen d'obtenir le retrait de la réforme des retraites.**

Pour cela, nombre de syndicats, de fédérations et de confédérations syndicales mettent en place des caisses de grève à l'instar de la confédération CGT. En effet, même si on ne fait pas grève par délégation, on peut soutenir le mouvement en étant solidaire des grévistes qui luttent pour les droits de toutes et tous.

Si vous souhaitez participer à la caisse de solidarité de la confédération CGT le lien est ici : <https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/mobilisation-solidarite/caisse-de-solidarite-avec-les-grevistes>

Au CMN, certains collègues ont depuis le 19 janvier déjà trois jours de grève à leur actif voir plus : les préavis de grève portant sur le conflit des retraites courants sans interruption depuis le 1^{er} janvier 2023 laissant la possibilité aux agents de se mettre en grève même en dehors des journées de mobilisation.

C'est pourquoi la CGT-CMN prend l'initiative d'ouvrir sa propre caisse de grève pour les agents grévistes du CMN

Pour être clair sur les modalités de fonctionnement de cette caisse de grève :

Pour contribuer :

La CGT-CMN met à disposition ses modestes fonds mais fait appel à la solidarité des agents du CMN : vous pouvez donc envoyer vos dons à « CGT-CMN 61, rue de Richelieu 75002 Paris » soit par chèque, espèces ou par un virement avec la mention « solidarité grève retraite »

Les virements se font à l'ordre de :

Domiciliation : CCM PARIS PALAIS ROYAL

IBAN FR76 1027 8061 4900 0203 4490 105

BIC CMCIFR2A

Titulaire du compte : SYNDICAT NATIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES 61, rue de Richelieu 75002 Paris

Pour demander une aide solidaire :

La CGT-CMN attribue une aide à hauteur de 50 euros par jour de grève à compter du 3^{ème} jour de grève aux agents du CMN syndiqué.e.s ou non qui en feront la demande.

Adressez vos demandes par courrier ou par mail avec vos fiches de paie ou le retrait pour jour de grève est notifié pour justifier vos demandes.

Pour tout renseignements complémentaires vous pouvez joindre le secrétariat national de la CGT-CMN par mail à : smnh.cgt@gmail.com ou par téléphone au 01 40 15 51 70.

Tous ensemble on va gagner !

Paris, le 10 février 2023